

ADORATION du SAINT SACREMENT

Dimanches 15, 22, 29 Novembre
ÉGLISE de GARLAN
de 15 h. à l'Angélus du soir.

Supplication

" Il vient et leur dit : « La paix soit avec vous »

Jean 20, 19 – 31

En union, avec les communautés des 27 clochers de la paroisse Sain-Yves,
en ces temps difficiles, confions,
par l'intercession de Notre-dame de Garlan,
de Sainte Geneviève de Ploujean,
de Saint Vincent Ferrier,
de Saint Yves,
tous les habitants du Pays de Morlaix à la Miséricorde du Seigneur.

Chacun peut, en son silence, chanter pour les enfants à naître, les enfants du primaire, les collégiens, les lycéens, les étudiants : « Écoute nous ! ». Comme pour les jeunes ménages, les parents soucieux, les célibataires, les personnes âgées ; comme pour les agriculteurs, les gens de mer, les artisans, les commerçants, les fonctionnaires, les enseignants, les soignants, les forces de l'ordre, les salariés d'entreprises, les demandeurs d'emplois, les immigrés, les SDF, les élus locaux, nos prêtres et Communautés religieuses ; comme pour ceux qui mentent, vivent dans l'orgueil, la vanité, la jalousie, l'égoïsme, la peur...sans le savoir ; comme pour ceux dont, dans nos villages et quartiers, nous connaissons le visage, le nom ami, ennemi ; comme pour ceux que nous portons dans le secret de notre cœur.

« Moi, je suis le Chemin, la Vérité et la Vie; personne ne va vers le Père sans passer par moi.....Tout ce que vous demanderez en invoquant mon nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. Si vous me demandez quelque chose en invoquant mon nom, moi, je le ferai.»

Jean - 14, 6-14.

Méditation

« Celui qui prie n'est jamais seul. En effet, Jésus nous accueille dans sa prière, pour que nous puissions prier en Lui et à travers Lui. Et cela est l'œuvre de l'Esprit Saint. C'est pour cela que l'Évangile nous invite à prier le Père au nom de Jésus.»

Pape François 11/11/20

« Notre Père qui es aux cieux,
que ton Nom soit sanctifié,
que ton règne vienne,
que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel.
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.
Pardonne-nous nos offenses,
comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés.
Et ne nous laisse pas entrer en tentation,
mais délivre nous du Mal.»

Matthieu - 6, 7-15.

Dans le respect des consignes diocésaines pour s'y rendre, sans condition de distance, cocher dans l'attestation de déplacement, la case « motif familial impérieux ».